

Critères d'avancement défendus par les élu(e)s SNASUB-FSU :

- **L'ancienneté dans le corps et le grade.** Nous rappelons que tout agent a droit à une carrière sur 2 grades, donc contrairement à la promotion (changement de catégorie), il n'est pas nécessaire de faire des tâches d'un niveau supérieur à son grade. A ancienneté égale, nous regardons **l'âge et la proximité de la retraite.**
- **L'effet mémoire** : une personne classée qui n'a pas obtenu son avancement ne doit pas être déclassée l'année suivante.
- Le **SNASUB-FSU a alerté la Direction sur la rédaction de certains dossiers d'avancement** qui sont très courts, voire vides. Il rappelle que les **collègues en arrêt maladie ont le droit à l'avancement** et que leur dossier doit être rédigé dignement au regard de leur carrière complète et non seulement de leur absence récente. Lire le [guide de rédaction des rapports de promotion du SNASUB-FSU](#). La Direction des BU s'est engagée à améliorer les dossiers en question pour la campagne 2026.

La Direction de la BU a présenté les **critères du Ministère** : ancienneté dans le grade uniquement, l'âge, la manière de servir. Le dossier d'un **candidat trop jeune** risque donc d'être bloqué au niveau national.

Tableau d'avancement Magasinier principal de 2^e classe :

2 éligibles, 2 candidats

- 1) Duraffourg Nathalie
- 2) Guillemain Christine

Ce classement est en accord avec les critères du SNASUB-FSU.

Tableau d'avancement Magasinier principal de 1^e classe :

11 éligibles, 7 candidats

- 1) Monier Valérie
- 2) Nicolas Delphine
- 3) Romera Catherine

Le **SNASUB-FSU est intervenu pour défendre le dossier d'une collègue** qui avait **beaucoup d'ancienneté, proche de la retraite** et qui n'était pas classée. La Direction de la BU et la DRH ont accepté de la classer.

Tableau d'avancement Bibliothécaire Assistant Spécialisé de classe supérieure :

5 éligibles, 4 candidats

- 1) Cancellieri Brigitte
- 2) HENDRICKX Marc Aurèle

Pour l'avancement en BIBAS classe supérieure, le SNASUB-FSU est d'accord avec l'administration qui prend en compte **l'ancienneté dans le grade**, mais nous regrettons que **l'ancienneté dans la catégorie** n'ait pas été davantage prise en compte. En effet, certain(e)s collègues, du fait des fusions des grades et des corps, voient leur ancienneté gommée.

Tableau d'avancement Bibliothécaire Assistant Spécialisé de classe exceptionnelle :

8 éligibles, 5 candidats

- 1) NADAUD - RUDEL Séverine

Ce classement est en accord avec les critères du SNASUB-FSU.

Nous encourageons tou(te)s les éligibles à déposer dossier afin d'éviter les changements de classement d'une année sur l'autre, lié à l'arrivée de dossier ayant plus d'ancienneté.

Pour rappel, le SNASUB-FSU n'a plus d'élu(e)s en catégorie A et ne siègeait donc pas :

Tableau d'avancement Bibliothécaire hors classe

2 éligibles, 2 candidats

- 1) TALON Dominique
- 2) PINOL Nathalie

Tableau d'avancement Conservateur en chef

3 éligibles, 2 candidats

- 1) FOX Anne

Le SNASUB-FSU a plusieurs fois alerté la DRH sur les difficultés des conservatrices travaillant dans d'autres services universitaires que la BU à accéder à un avancement ou une promotion, malgré une grande ancienneté. **Nous notons un progrès puisque l'une d'elle a enfin été classée après des années de déboires administratifs. Nous regrettons que, leurs situations étant proches, les 2 n'aient pas été classées**, afin que le ministère puisse trancher laquelle serait promue avant l'autre, **d'autant plus que selon les critères du SNASUB-FSU et ceux du ministère, la 2e candidate aurait dû être classée en 1** (plus d'ancienneté dans le grade).

Retrouver tous les compte-rendus de **CPE** et **commissions de promotions** sur notre site :

<https://www.snasub-clermont.fr/>

Pour toute question, demande d'intervention, contactez vos élues.

Catégorie C : Nathalie Robert-Panthou et Karine Dehon- Maringue

Catégorie B : Laura Metz et Manuela Assunção de Carvalho